

SIVOM VAL D'ALLIER

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2014

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

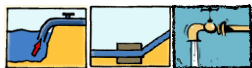
Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	6
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	6
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	8
1.6.	Eaux traitées.....	9
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2014.....	9
1.6.2.	Production	9
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	11
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	11
1.6.5.	Autres volumes.....	12
1.6.6.	Volume consommé autorisé	12
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	12
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	13
2.1.	Modalités de tarification	13
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	14
2.3.	Recettes.....	16
3.	Indicateurs de performance	17
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	17
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	17
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	19
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	19
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	20
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	20
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	21
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	21
4.	Financement des investissements	23
4.1.	Branchements en plomb.....	23
4.2.	Montants financiers.....	23
4.3.	État de la dette du service	23
4.4.	Amortissements	23
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	24
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	24
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	25
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	25
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	25
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	26

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SIVOM VAL D'ALLIER
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : SIVOM
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : BAYET, BILLY, BOUCE, CHAVROCHES, CINDRE, CRECHY, CREUZIER-LE-NEUF, CREUZIER-LE-VIEUX, JALIGNY-SUR-BESBRE, LANGY, LORIGES, LOUCHY-MONTFAND, MAGNET, MARCENAT, MONTAIGU-LE-BLIN, MONTOLDRE, MONTORD, PARAY-SOUS-BRIAILLES, PERIGNY, RONGERES, SAINT-DIDIER-LA-FORET, SAINT-FELIX, SAINT-GERAND-LE-PUY, SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES, SAINT-LOUP, SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE, SANSSAT, SERVILLY, SEUILLET, TRETEAU, TREZELLES, VARENNES-SUR-ALLIER
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation* : Non au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 1990..... Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation : Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en régie
 régie avec prestataire de service

* Approbation en assemblée délibérante

- régie intéressée
- gérance
- délégation de service public : affermage
- délégation de service public : concession

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 29 788 habitants au 31/12/2014 (29 773 au 31/12/2013).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 17 286 abonnés au 31/12/2014 (17 278 au 31/12/2013).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

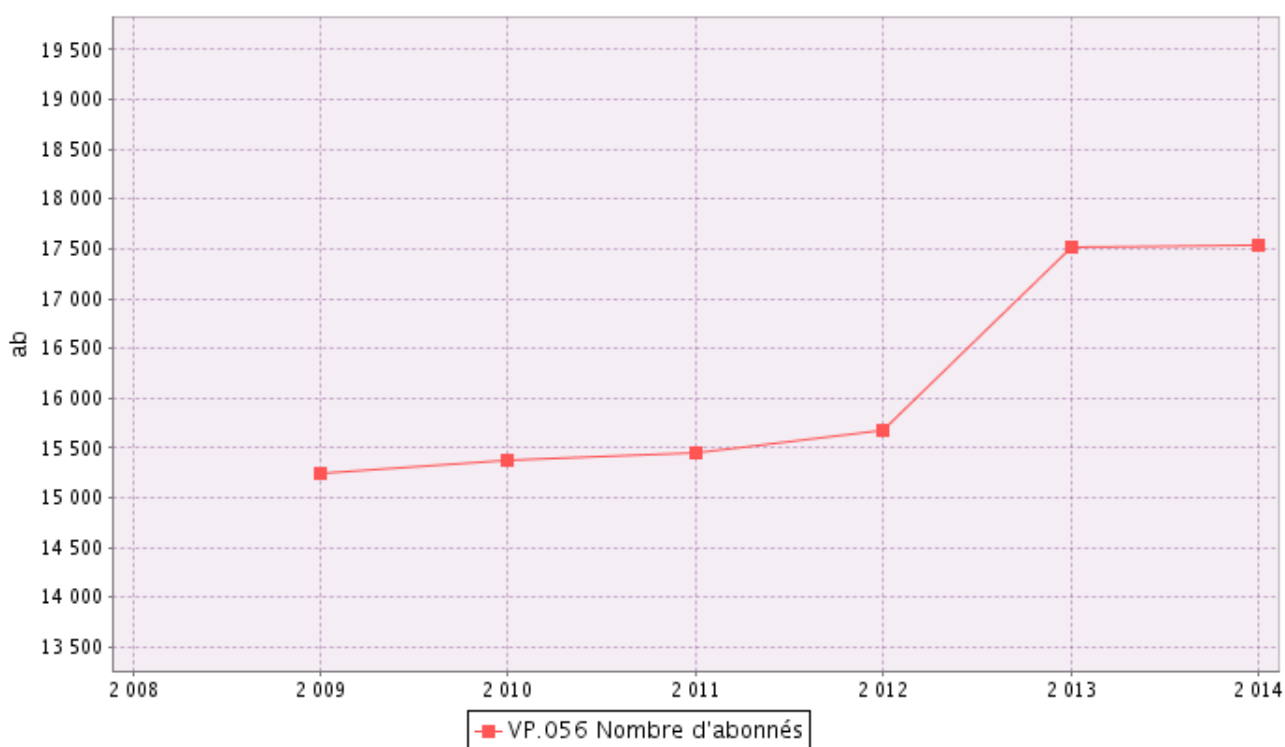
Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2013	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2014	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2014	Nombre total d'abonnés au 31/12/2014	Variation en %
BAYET	417	349	66	415	-0,48%
BILLY	529	450	52	502	-5,10%
BOUCE	320	281	35	316	-1,25%
CHAVROCHES	255	218	35	253	-0,78%
CINDRE	251	199	47	246	-1,99%
CRECHY	240	211	22	233	-2,92%
CREUZIER-LE-NEUF	625	539	90	629	0,64%
CREUZIER-LE-VIEUX	1 711	1498	213	1711	0,00%
JALIGNY-SUR-BESBRE	461	415	32	447	-3,04%
LANGY	165	148	16	164	-0,61%
LORIGES	175	154	18	172	-1,71%
LOUCHY-MONTFAND	257	241	15	256	-0,39%
MAGNET	519	450	80	530	2,12%
MARCENAT	201	179	23	202	0,50%
MONTAIGU-LE-BLIN	258	227	28	255	-1,16%
MONTOLDRE	300	233	74	307	2,33%
MONTORD	122	114	7	121	-0,82%
PARAY-SOUS-BRIAILLES	333	299	35	334	0,30%
PERIGNY	306	229	73	302	-1,31%
RONGERES	330	284	46	330	0,00%
SAINT-DIDIER-LA-FORET	317	243	75	318	0,32%
SAINT-FELIX	162	138	23	161	-0,62%
SAINT-GERAND-LE-PUY	623	515	100	615	-1,28%
SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES	1 845	1726	142	1868	1,25%
SAINT-LOUP	343	302	34	336	-2,04%
SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE	3 017	2826	208	3034	0,56%
SANSSAT	158	139	16	155	-1,90%
SERVILLY	221	171	52	223	0,90%
SEUILLET	250	218	29	247	-1,20%
TRETEAU	418	318	98	416	-0,48%

TREZELLES	327	271	53	324	-0,92%
VARENNES-SUR-ALLIER	1 822	1762	102	1864	2,31%
Total	17 278	15347	1939	17286	0,05%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 17,54 abonnés/km au 31/12/2014 (17,51 abonnés/km au 31/12/2013).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,7 habitants/abonné au 31/12/2014 (1,7 habitants/abonné au 31/12/2013).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 119,54 m³/abonné au 31/12/2014. (102,89 m³/abonné au 31/12/2013).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



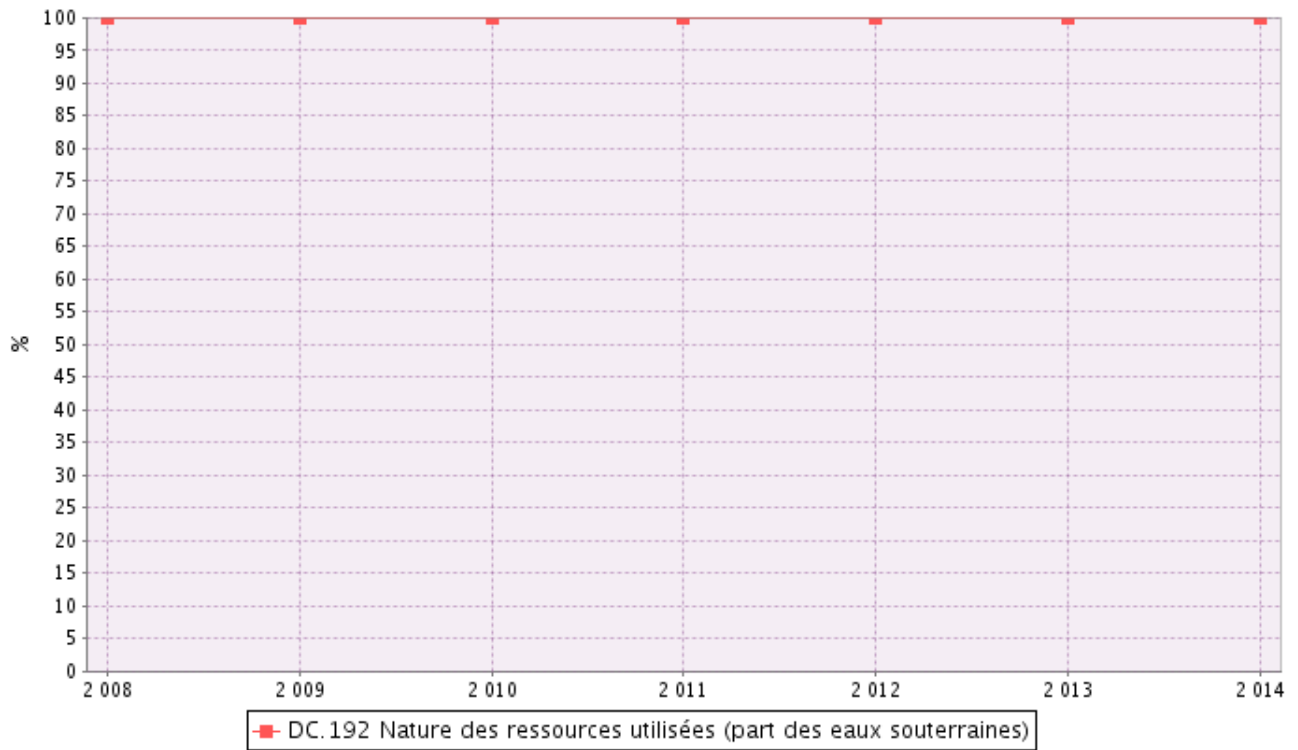
Le service public d'eau potable prélève 3 044 396 m³ pour l'exercice 2014 (3 042 642 pour l'exercice 2013).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2013 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2014 en m ³	Variation en %
Marcenat - Puits n° 12	NA - Nappe Alluviale	200 m ³ /h	30 119	50 214	66,72%
Marcenat - Siphon	NA - Nappe Alluviale	350 m ³ /h	681 463	520 715	-23,59%

Marcenat - Les Fours - Tr. drain. n° 1	NA - Nappe Alluviale	500m3/h	37 459	67 688	80,70%
Pont Noir - Puits n°1, 2 et 3	NA - Nappe Alluviale	70 m3/h	62 482	61 290	-1,91%
Marcenat - Les Fours - Tr. drain. n° 3	NA - Nappe Alluviale	500 m3/h	57 662	90 961	57,75%
Le Marquisat - Puits n° 1	NA - Nappe Alluviale	100 m3/h	414 684	425 256	2,55%
Le Marquisat - Forage n° 1	NA - Nappe Alluviale	300 m3/h	172 437	159 410	-7,55%
Le Marquisat - Forage n° 2	NA - Nappe Alluviale	300 m3/h	173 511	178 958	3,14%
Le Marquisat - Forage n° 3	NA - Nappe Alluviale	300 m3/h	58 377	48 015	-17,75%
Le Marquisat - Forage n° 4	NA - Nappe Alluviale	300 m3/h	176 344	170 802	-3,14%
Le Marquisat - Forage n° 5	NA - Nappe Alluviale	300 m3/h	56 192	41 878	-25,47%
Marcenat - Puits n°11	NA - Nappe Alluviale	200 m3/h	44 247	78 746	77,97%
Chazeuil - Puits n°1, 2 et 3	NA - Nappe Alluviale	400 m3/h	514 994	548 117	6,43%
Marcenat - Puits n° 15	NA - Nappe Alluviale	200 m3/h	37 771	64 309	70,26%
Marcenat - Puits n° 13	NA - Nappe Alluviale	200 m3/h	28 775	51 187	77,89%
Marcenat - Les Fours - Tr.drain. n°2	NA - Nappe Alluviale	500 m3/h	43 079	78 507	82,24%
Les Mottes - Puits n°1, 2 et 3	NA - Nappe Alluviale	200 m3/h	217 148	211 485	-2,61%
Ratonnière - Puits n° 1, 2 et 3	NA - Nappe Alluviale	200 m3/h	69 045	65 581	-5,02%
Grande Garenne - Puits n°1 et 2	NA - Nappe Alluviale	-	163 434	131 277	-19,68%
Total			3 042 642	3 044 396	0,06%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.



1.5.2. Achats d'eaux brutes

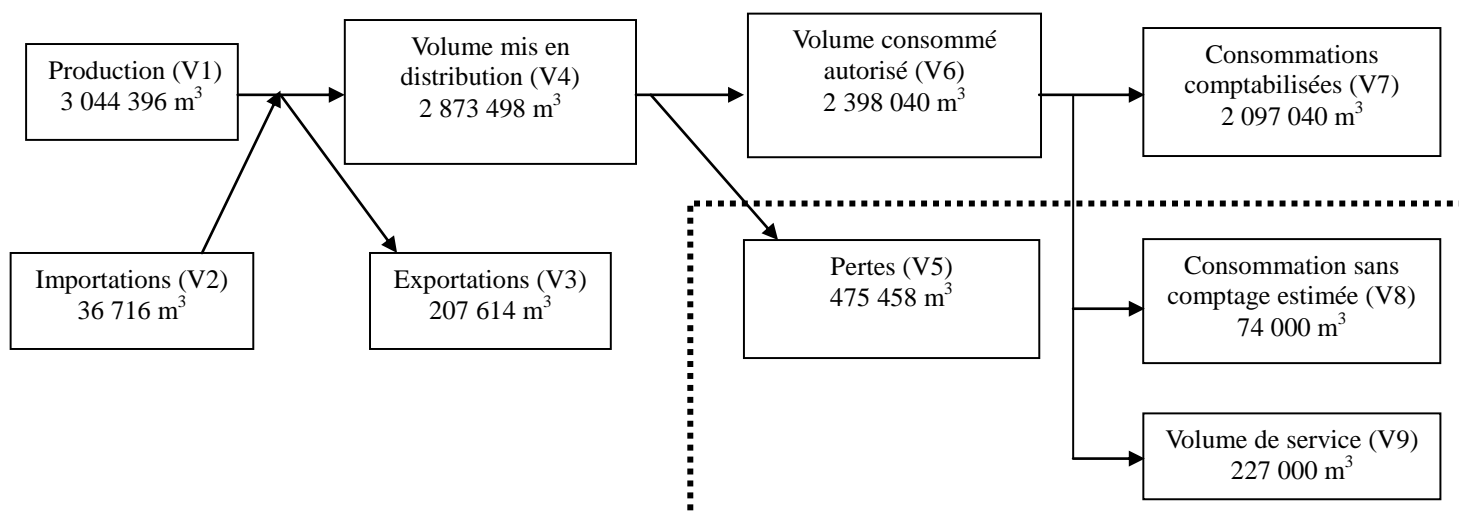


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2013 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2014 en m ³	Observations
	NEANT	NEANT	
Total			

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2014



1.6.2. Production

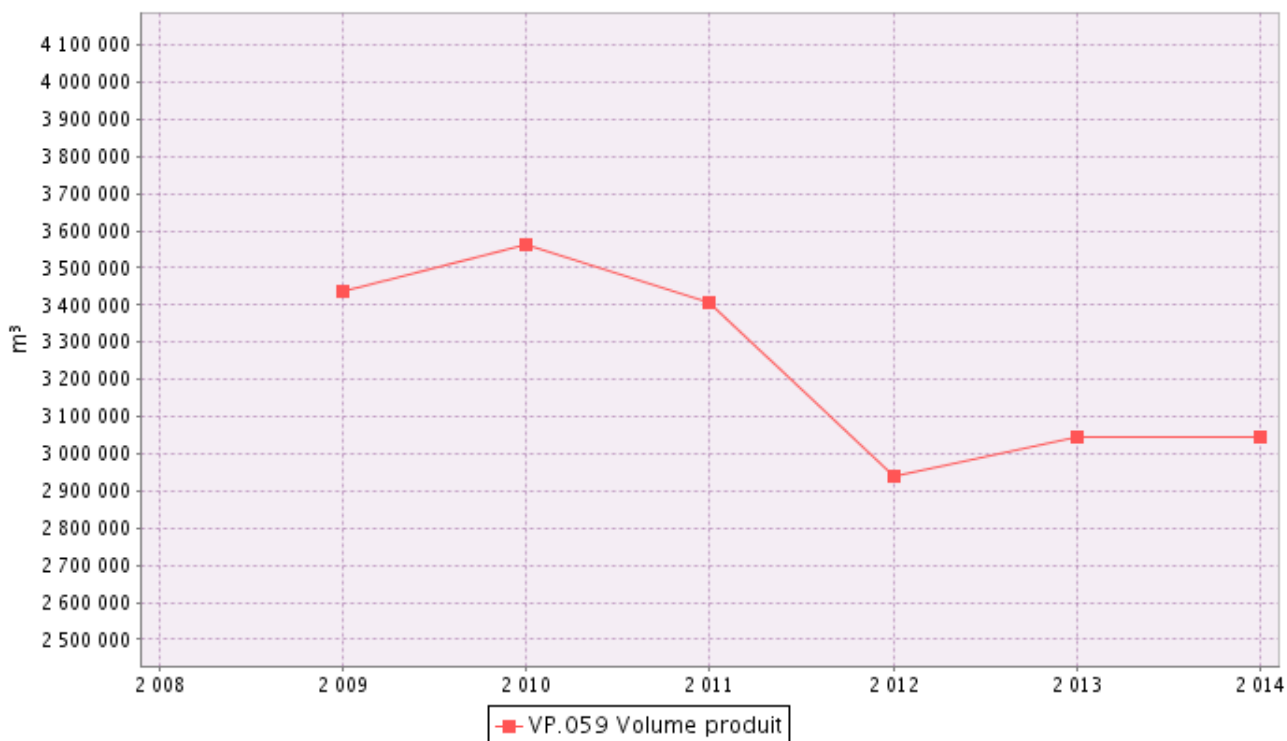


Le service a _____ stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Station de Marcenat	Chlore Gazeux
Station des Mottes	Chlore Gazeux
Station du Marquisat	Chlore Gazeux
Station de Chazeuil	Chlore Gazeux
Station du Pont-Noir	Chlore Gazeux
Station de Ratonnière	Chlore Gazeux
Station de la Bèche	Chlore Gazeux

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2013 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2014 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2014
Marcenat - Puits n° 12	819 660	765 171	-6,6%	80
Marcenat - Puits n°7	—	—	—%	80
Marcenat - Puits n°4	—	—	—%	80
Marcenat - Les Fours - Tr. drain. n° 1	—	—	—%	80
Marcenat - Puits n°9	—	—	—%	80
Grande Garenne - Puits n°1	169 568	131 277	-22,6%	80
Les Mottes - Puits n° 2	217 148	211 485	-2,6%	80
Pont noir - Puits n°2	—	—	—%	40
Chazeuil - Puits n° 3	514 994	548 117	6,4%	80
Pont Noir - Puits n°1	62 482	61 290	-1,9%	40
Marcenat - Les Fours - Tr. drain. n° 3	—	—	—%	80
Le Marquisat - Puits n° 1	1 051 545	1 024 319	-2,6%	80
Ratonnière - Puits n°3	—	—	—%	60
Ratonnière - Puits n°2	—	—	—%	60
Marcenat - Puits n°5	—	—	—%	80
Chazeuil - Puits n°2	—	—	—%	80
Pont noir - Puits n°3	—	—	—%	40
Marcenat - Puits n°11	—	—	—%	80
Chazeuil - Puits n°1	—	—	—%	80
Marcenat - Puits n° 15	—	—	—%	80
Marcenat - Puits n°8	—	—	—%	80
Marcenat - Puits n° 13	—	—	—%	80
Les Mottes - Puits n°3	—	—	—%	80
Grande Garenne - Puits n° 2	—	—	—%	80
Marcenat - Puits n°6	—	—	—%	80
Marcenat - Les Fours - Tr.drain. n°2	138 200	237 156	71,6%	80
Les Mottes - Puits n°1	—	—	—%	80
Marcenat - Puits n°10	—	—	—%	80
Source de Fontcroze	—	—	—%	80
Ratonnière - Puits n° 1	69 045	65 581	-5%	60
Total du volume produit (V1)	3 042 642	3 044 396	0,06%	—



1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2013 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2014 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2014
Ville de Vichy (C.B.S.E)	8 108	6 919	-14,66%	80
SIAEP Vendat	12 404	12 881	3,85%	80
SIVOM Rive Gauche Allier	9 245	15 345	65,98%	80
SIVOM Vallée de la Besbre	1 728	1 571	-9,09%	80
Total d'eaux traitées achetées (V2)	31 485	36 716	16,6%	80

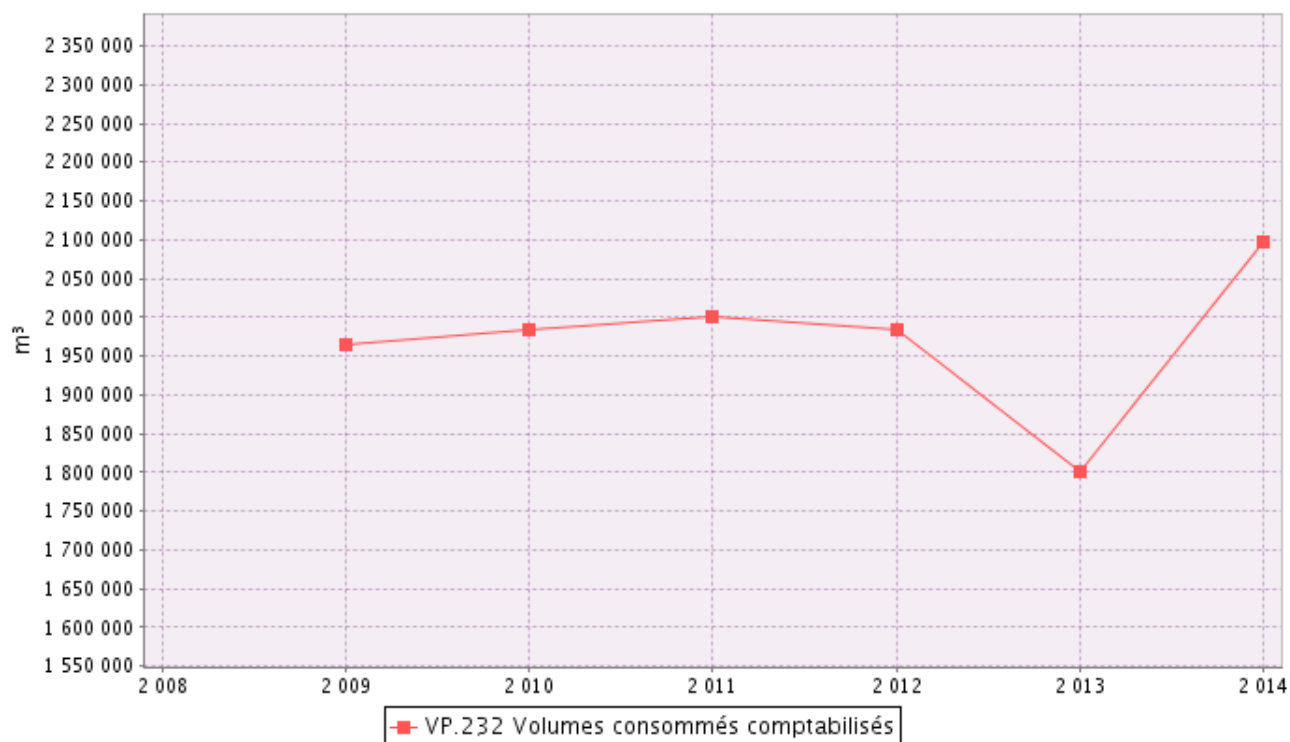
1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2013 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2014 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	1 364 953	1 669 125	22,3%
Abonnés non domestiques	436 839	427 915	-2%
Total vendu aux abonnés (V7)	1 801 792	2 097 040	16,4%
Service des Eaux Ville de Cusset	139 734	164 381	17,64%
SIVOM Vallée de la Besbre	25 156	0	-100,00%
SIVOM Rive Gauche Allier	0	13 546	—
SIVOM Sologne Bourbonnaise	23 573	18 101	-23,21%

SIAEP Vendat-St Rémy-Charmeil	19 645	11 586	-41,02%
Total vendu à d'autres services (V₃)	208 108	207 614	-0,2%

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2013 en m3/an	Exercice 2014 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	75 000	74 000	-1,3%
Volume de service (V9)	230 000	227 000	-1,3%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2013 en m3/an	Exercice 2014 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	2 106 792	2 398 040	13,8%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 1 000 kilomètres au 31/12/2014 (1 000 au 31/12/2013).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2013 et 01/01/2014 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 30,82 € au 01/01/2014
30,82 € au 01/01/2015

Tarifs		Au 01/01/2014	Au 01/01/2015
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	30,00 €	31,00 €
	Abonnement DN 25 à 40 mm y compris location du compteur	36,00 €	38,00 €
	Abonnement DN 60 à 100 mm y compris location du compteur	50,00 €	60,00 €
	Abonnement DN > 100 mm y compris location du compteur	56,00 €	70,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	De 0 à 120 m ³	1,22 €/m ³	1,24 €/m ³
	De 120 m ³ à 300 m ³	1,22 €/m ³	1,24 €/m ³
	De 301 m ³ à 1 000 m ³	0,88 €/m ³	0,90 €/m ³
	De 1 001 m ³ à 6 000 m ³	0,65 €/m ³	0,67 €/m ³
	De 6 001 m ³ à 10 000 m ³	0,59 €/m ³	0,61 €/m ³
	De 10 001 m ³ à 50 000 m ³	0,49 €/m ³	0,51 €/m ³
	> 50 001 m ³	0,45 €/m ³	0,47 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,06 €/m ³	0,06 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,24 €/m ³	0,24 €/m ³
	VNF Prélèvement	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre : Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier	0,13 €/m ³	0,13 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

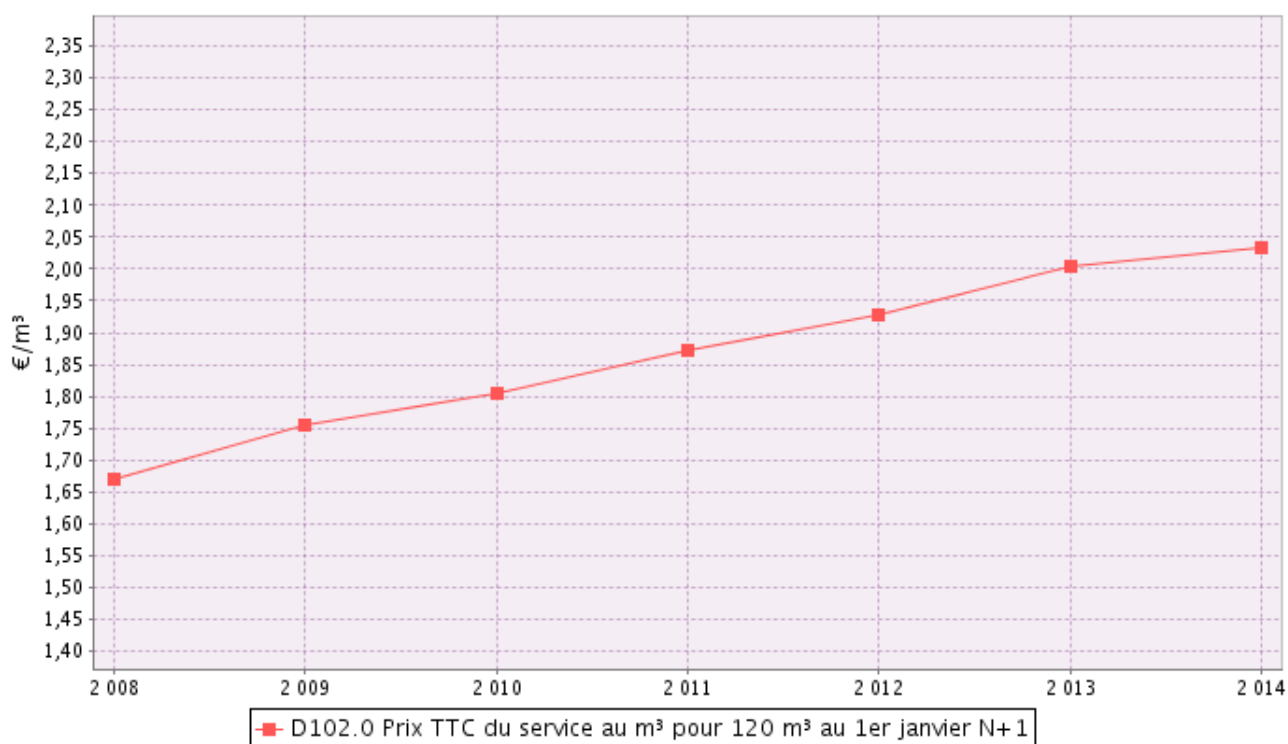
- Délibération du 27/02/2015 effective à compter du 01/03/2015 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 27/02/2015 effective à compter du 01/03/2015 fixant les frais d'accès au service

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2014 et au 01/01/2015 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2014 en €	Au 01/01/2015 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	30,00	31,00	3,3%
Part proportionnelle	146,40	148,80	1,6%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	176,40	179,80	1,9%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	7,20	7,20	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	28,80	28,80	0%
VNF Prélèvement :	0,00	0,00	0%
Cotisation Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier	15,60	15,60	0%
TVA	12,54	12,73	1,5%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	64,14	64,33	0,3%
Total	240,54	244,13	1,5%
Prix TTC au m³	2,00	2,03	1,5%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2014 en €/m³	Prix au 01/01/2015 en €/m³
BAYET	2,00	2,03
BILLY	2,00	2,03
BOUCE	2,00	2,03
CHAVROCHES	2,00	2,03
CINDRE	2,00	2,03
CRECHY	2,00	2,03
CREUZIER-LE-NEUF	2,00	2,03
CREUZIER-LE-VIEUX	2,00	2,03
JALIGNY-SUR-BESBRE	2,00	2,03
LANGY	2,00	2,03
LORIGES	2,00	2,03
LOUCHY-MONTFAND	2,00	2,03
MAGNET	2,00	2,03
MARCENAT	2,00	2,03
MONTAIGU-LE-BLIN	2,00	2,03
MONTOLDRE	2,00	2,03
MONTORD	2,00	2,03
PARAY-SOUS-BRIAILLES	2,00	2,03
PERIGNY	2,00	2,03
RONGERES	2,00	2,03
SAINT-DIDIER-LA-FORET	2,00	2,03
SAINT-FELIX	2,00	2,03
SAINT-GERAND-LE-PUY	2,00	2,03
SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES	2,00	2,03
SAINT-LOUP	2,00	2,03
SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE	2,00	2,03
SANSSAT	2,00	2,03
SERVILLY	2,00	2,03
SEUILLET	2,00	2,03
TRETEAU	2,00	2,03
TREZELLES	2,00	2,03
VARENNES-SUR-ALLIER	2,00	2,03

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

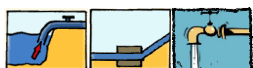
- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2014 sont de 2 097 040 m³/an (2 009 900 m³/an en 2013).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Suite à une étude prospective financière sur 10 ans datant de 2008, et afin d'autofinancer un programme pluriannuel de travaux de renouvellement de canalisations (1 000 000 €/an), le choix d'une augmentation du prix de l'eau de 3% par an a été retenu.

2.3. Recettes



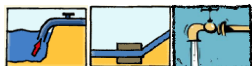
Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2013 en €	Exercice 2014 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	2 128 099,95	2 659 259,20	24,96%
<i>dont abonnements</i>	355 511,86	500 934,27	40,91%
Recette de vente d'eau en gros	85 365,28	87 330,60	2,30%
Redevance Pollution	329 256,60	400 843,31	21,74%
Redevance Prélèvement	108 188,40	129 439,64	19,64%
Cotisation SMEA	234 408,11	269 181,31	14,83%
Total recettes de vente d'eau	2 885 318,34	3 546 054,06	22,90%
Recettes liées aux travaux	223 398,80	118 828,12	-46,81%
Total autres recettes	223 398,80	118 828,12	-46,81%
Total des recettes	3 108 717,14	3 664 882,18	17,89%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2014 : 3 546 054 € (2 885 318 € au 31/12/2013).

3. Indicateurs de performance

3.1. **Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)**



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2013	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2013	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2014	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2014
Microbiologie	112	0	103	0
Paramètres physico-chimiques	115	1	112	5

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2013	Taux de conformité exercice 2014
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	99,1%	95,5%

3.2. **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)**



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	95%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	115

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

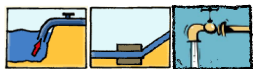
(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

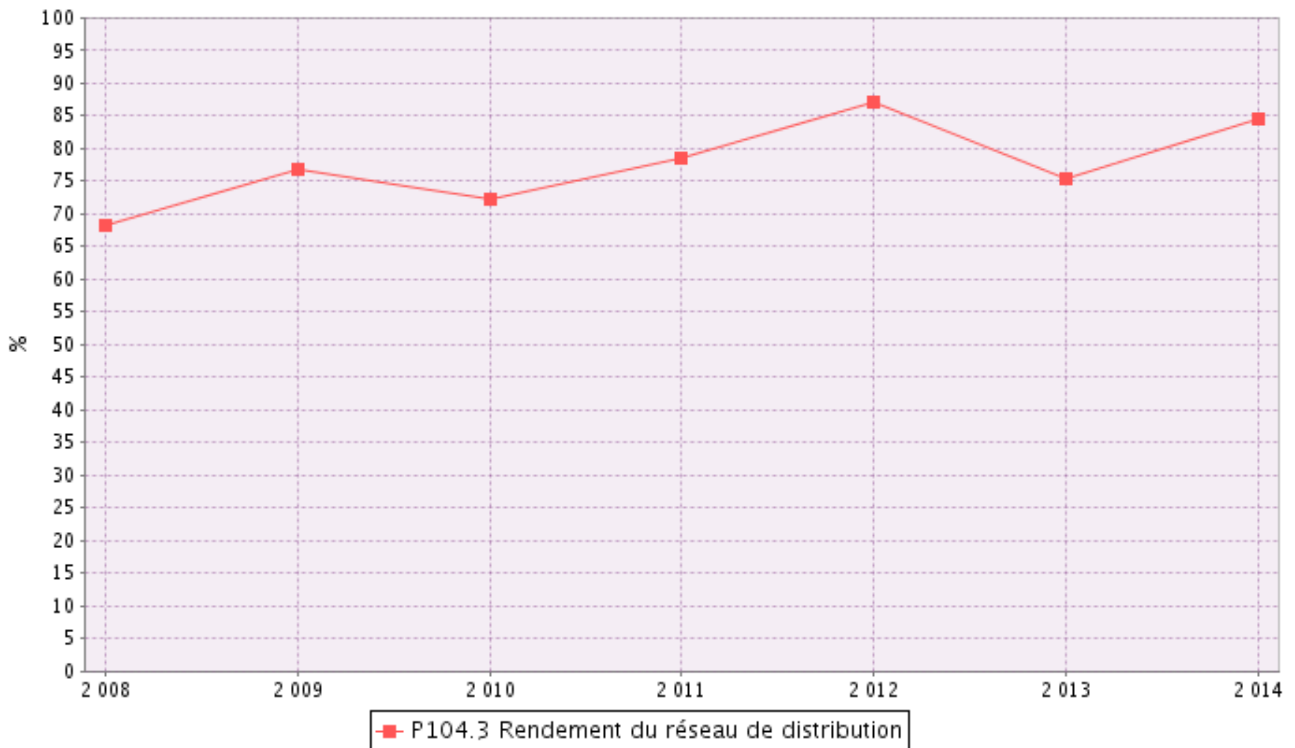
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2013	Exercice 2014
Rendement du réseau	75,3 %	84,6 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	6,34	7,14
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	62,9 %	73 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2014, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2,1 m³/j/km (2,9 en 2013).

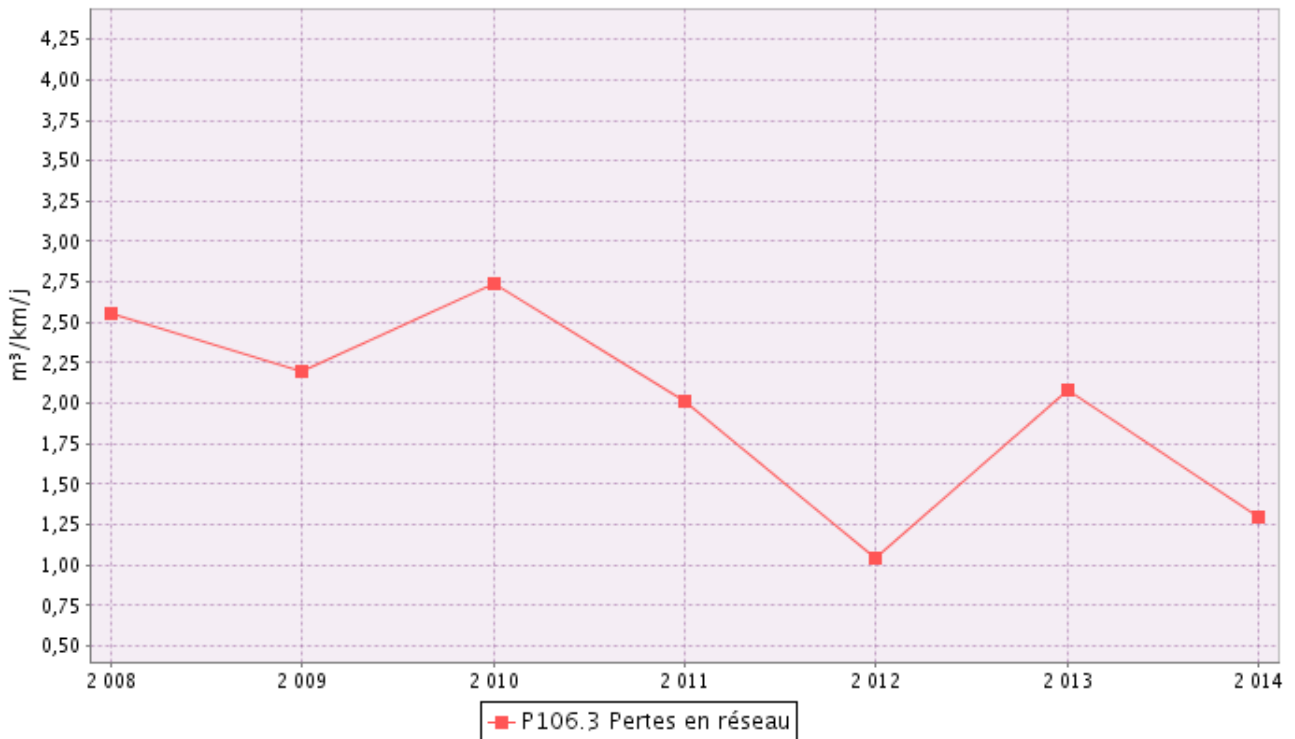
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2014, l'indice linéaire des pertes est de 1,3 m³/j/km (2,1 en 2013).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2010	2011	2012	2013	2014
Linéaire renouvelé en km	7,84	9,14	9,37	7,37	7,90

Au cours des 5 dernières années, 41,62 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2014, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,83% (0,84 en 2013).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu

- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2014, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 78,8% (78,7% en 2013).

4. Financement des investissements

4.1. *Branchements en plomb*



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2013	Exercice 2014
Nombre total des branchements		
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

4.2. *Montants financiers*



	Exercice 2013	Exercice 2014
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 061 672	816 175
Montants des subventions en €	NEANT	NEANT
Montants des contributions du budget général en €	NEANT	NEANT

4.3. *État de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre 2014 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2013	Exercice 2014
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 466 561,85	1 886 854,15
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	109 707,70
	en intérêts	57 511,83

4.4. *Amortissements*



Pour l'année 2014, la dotation aux amortissements a été de 419 620,91 € (371 347,41 € en 2013).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Renouvellement de canalisations d'eau potable – réseaux structurants	2015	1 000 000,00
Renouvellement de canalisations d'eau potable – réseaux structurants	2016	1 000 000,00
Renouvellement de canalisations d'eau potable – réseaux structurants	2017	1 000 000,00
Renouvellement de canalisations d'eau potable – réseaux structurants	2018	1 000 000,00

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2014, le service a reçu des demandes d'abandon de créance et en a accordé.

19 239 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0092 €/m³ pour l'année 2014 (0,0036 €/m³ en 2013).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
NEANT	

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2013	Exercice 2014
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	29 773	29 788
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2	2,03
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99,1%	95,5%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	115	115
P104.3	Rendement du réseau de distribution	75,3%	84,6%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	2,9	2,1
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	2,1	1,3
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,84%	0,83%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	78,7%	78,8%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0036	0,0092